



DÎNER AU POLO DE BAGATELLE

30 juin 2026

- Madame la représentante de la directrice des Affaires civiles et du Sceau, chère Flavie Le Tallec,
- Monsieur le premier Président de la cour d'appel de Paris,
- Monsieur le premier Président du tribunal judiciaire de Paris,
- Monsieur le président de la chambre commerciale de la Cour de cassation, cher Vincent Vigneau,
- Monsieur l'avocat général près la Cour de cassation, cher Savinien Grignon-Dumoulin,
- Mesdames et messieurs les Présidents et hauts magistrats,
- Monsieur le Haut Conseiller d'Etat, le tout nouveau Président du Conseil National de la médiation, cher Bruno Pireyre,
- Madame la Présidente du Conseil national des Barreaux, chère Julie,
- Monsieur le Bâtonnier, cher Louis,
- Monsieur le Président des avocats aux Conseils, cher Thomas Lyon-Caen,
- Madame le bâtonnier Hélène Moutardier, représentant monsieur le Président de la conférence des Bâtonniers, chère Hélène,
- Monsieur le représentant du Président de la chambre Nationale des Commissaires de Justice,

- Monsieur le président de la chambre régionale des Commissaires de justice de Paris,
- Monsieur le directeur de l'Ecole de Formation du Barreau, cher Gilles,
- Madame la professeure Soraya Amrani-Mekki, directrice scientifique de Droit & Procédure, chère Soraya,
- Mesdames et messieurs les professeurs de droit,
- Madame la directrice adjointe et directrice de la formation initiale de l'Ecole de Formation du Barreau, chère Clémentine,
- Mesdames et messieurs les représentants des associations professionnelles de notre Barreau,
- Mesdames et Messieurs les anciens Présidents de Droit & Procédure,
- Mes chères consœurs, mes chers confrères,
- Mesdames, messieurs, chers amis,

Non, ce n'est pas un rituel formaliste pour moi d'égrener ainsi vos noms et vos titres.

C'est un plaisir et un réconfort : celui de savoir et de sentir par votre présence à quel point les acteurs de l'Etat de droit sont solidaires. Solidaires avec les valeurs dont nous sommes les gardiens et surtout les promoteurs !

Et il est des moments ... de la vie de notre démocratie où cette union est essentielle !

Et c'est bien pourquoi, en ce 30 juin 2026, un vers de ce poème magnifique me sert de refrain « Rien, rien n'obscurcira la beauté de ce monde ».

Ce soir, ce beau soir d'été, nous avons ensemble retrouvé le chemin qui mène au Polo de Bagatelle où, il y a trois ans déjà, j'ai fait mes premiers pas et prononcé mes premiers mots à votre adresse en qualité de président de notre chère association, Droit & Procédure.

Droit & procédure à Bagatelle ?! Franchement, cela ne fait pas très sérieux. Or, chaque année, c'est ici que nous nous retrouvons pour cette soirée qui pourrait paraître futile et snob.

Ce serait oublier que cette soirée annuelle est tissée d'amitié, d'échange, de rencontre et de partage entre membres de la communauté judiciaire. Cette bagatelle vaut toutes les richesses et n'a de badinerie et de futilité que le nom car, lorsque tant d'acteurs éminents du droit se rassemblent, quand elles et ils ont plaisir à être ensemble, à œuvrer ensemble, on se dit que l'Etat de droit n'est pas un vain mot !

Bagatelle n'est peut-être d'ailleurs pas un mot si superficiel que cela ! Beethoven le savait lui qui en composa trois cahiers, au milieu de la naissance d'œuvres monumentales, des Variations Diabelli à la Missa Solemnis et juste avant les derniers quatuors. Un repos, un soupir, une limpide simplicité. En quelque sorte, une fusion entre la miniature et la fresque, entre l'intime et la passion du grand.

Rien, non rien n'obscurcira la beauté de ce monde !

Bagatelle, c'est en quelque sorte notre petit Bois de Saint Amand à nous les processualistes, cher à Barbara et peut-être que si on écoutait attentivement, nous entendrions le souvenir de nos « rondes folles, pigeon vole, vole vole aux vents » et si nous n'avons pas convoqué nos rêves d'enfants, nous venons ici à tout le moins avec nos rêves d'adultes, celui de cette passion qui nous réunit, qui nous unit – professeurs de droit, magistrats, avocats, commissaires de justice, greffiers ... - noble et sublime à la fois, terriblement engageante, si sérieuse et si belle, la promesse d'une justice qui apaise, répare, rassure nos concitoyens et reste le phare de notre démocratie. C'est juste le socle de notre République. Trois fois rien : Une bagatelle !

Or, les premiers mois de 2026 ont apporté des vents contraires. Mais avant de les évoquer, il y a d'abord le plus terrible, les pertes affectives et humaines. Nos membres du Conseil d'administration et tous ceux qui l'aimaient se sont retrouvés pour un dernier adieu ... à notre cher Emmanuel Jullien, ancien président de l'association qui nous a quittés le 6 mars 2026. Chère Dominique, chère Caroline, cher Julien merci de votre présence et soyez assurés de tout notre chaleureux soutien.

Les vents contraires, ce sont celles et ceux qui auraient aimé être des nôtres et qui en sont douloureusement empêchés, ce furent plusieurs d'entre nous qui connurent maladies, fractures, syndromes et plaies diverses au point que l'avocat en droit de la santé que je suis s'est demandé quelles responsabilités médicales poursuivre pour préserver nos membres de cette épidémie !

Nous avons alors touché l'exceptionnelle solidarité, le soutien et l'affection de nos proches, de nos familles, de nos amis, de nos associés, de nos équipes, de nos confrères, des membres de l'association mais aussi l'écoute et la bienveillance des magistrats qui ont facilité les renvois sans heurts et souvent avec un mot et des vœux de rétablissement réconfortants. Charles Simon en a témoigné dans un post sur les réseaux sociaux. Il avait profondément raison. Je tiens ici à en apporter l'écho car si parfois la presse vient hurler contre nos institutions et leurs membres, elle ne dit rien de ce quotidien silencieux et discret qui témoigne d'un respect mutuel simple et vrai entre nos professions.

Car je vous l'ai dit : à mes yeux, **rien** n'obscurcira la beauté de ce monde.

À aucun moment le travail ne s'est interrompu. Il n'est pas temps de vous faire un rapport moral de nos activités mais je souhaite au moins saluer ici le résultat de quelques-uns de nos travaux pratiques.

Dès l'épiphanie, la sortie de la 4^{ème} édition du Réflexe de procédure civile écrit par un collectif de 16 auteurs doit être saluée à la hauteur du succès que remporte cette publication de la Gazette du Palais. Dois-je préciser que la directrice scientifique en a été madame la professeure Soraya Amrani Mekki que je citerai à plusieurs occasions tant elle est l'âme de notre association ; je ne la remercierai jamais suffisamment pour la rigueur et l'extrême humanité qu'elle apporte à l'immense travail qu'elle accomplit pour Droit & Procédure. Notre réputation, notre succès c'est avec toi que nous les partageons, chère Soraya. Merci de tout cœur.

Puis, votre association a poursuivi ses partenariats notamment avec l'EFB et la création de la première journée de procédure civile, merci cher Gilles, merci chère Clémentine pour votre confiance de si longue date dont votre présence ce soir est l'heureux témoignage. Nous sommes à votre écoute pour poursuivre et renforcer nos liens avec notre école.

Dans le même esprit, merci à l'UJA pour avoir renoué cette année encore avec les formations « *Mon premier dossier* ». Là encore quelques nouveautés notamment une formation sur l'article 145 portée par Marguerite Aynès, notre spécialiste de la question et Delphine Michot, l'une et l'autre membres du conseil d'administration ou encore « *mon premier dossier de bail commercial* » par notre tandem de choc Jacques Guillemin et Hervé Regnault, membres du conseil d'administration. Autant dire que pour Jacques et Hervé, c'est la compétence qui rencontre l'amitié aux bénéfices du partage du savoir avec les plus jeunes d'entre nous. Enfin, les grands classiques « *mon premier dossier devant la cour d'appel* » avec nos confrères Sophie Andrieu et Stéphane Fertier, membre du conseil d'administration.

Merci à tous d'illustrer si brillamment la devise de Droit & Procédure : « Savoir & Partager ».

Puis, le premier semestre de 2026 a vu se poursuivre notre grande saga sur l'article 145. Un roman d'aventures inachevées qui est au droit ce que le Seigneur des Anneaux est à la littérature de fiction. Ne cherchez pas le Hobbit, vous ne le trouverez pas mais peut-être devrions nous aller vers la Terre du milieu, ce monde habité par les hommes entre la glace du nord et le feu au sud, pour sauver définitivement l'article 145, ce colosse de la procédure. Merci Marguerite Aynès, merci Octave Hoher et merci à vos brillants orateurs dont plusieurs sont présents ce soir, pour avoir organisé ces deux formations qui ont remporté un très vif succès. Chère Flavie Le Tallec, vous et vos équipes qui connaissez tout des Magicobus et des rivages lointains je parierai que le monde de la Terre du milieu ne vous est pas inconnu et nous serions très heureux d'engager avec vous une réforme de l'article 145 à partir des travaux réalisés et à la hauteur des enjeux de ce colosse ... aux pieds d'argile.

Monsieur le bâtonnier vous écriviez récemment dans une chronique parue dans le Figaro, à propos du drame indigne de la jeune Lyhanna : « *La justice n'est pas parfaite. Elle peut être lente. Elle est parfois incomprise mais la condamner sans nuance, c'est affaiblir l'Etat de droit, la réformer avec intelligence c'est la renforcer* »¹.

Je crois que nous serons unanimes à partager cette parole !

Et je comprends que vous évoquiez la justice pénale mais aussi la justice civile car chacun sait que l'instance civile cache parfois de grands désarrois et des futurs en perdition.

Mais, que vont donc apporter la longue suite des Décrets et notamment les trois Magicobus, ces textes estivaux qui ont l'ambition de simplifier et d'améliorer le service public de la justice ? Les sujets traités sont divers, variés. Ils répondent à de réelles préoccupations mais favoriseront-ils cette simplification, renforceront-ils la sécurité juridique ? Permettront-ils d'accélérer les procédures ? Réduiront-ils les stocks ?

¹ « affaire Lyhanna – ce n'est pas la justice qui tue » Bâtonnier Louis Degos Figaro 11 juin 2026

La réponse ne m'appartient pas mais ce que nous savons c'est qu'elle devra être plurielle, cohérente, collective et humaine. Nous avons certainement des promesses et des richesses insuffisamment exploitées. Toutefois, gardons-nous de trop simplifier la structure porteuse de notre droit processuel qui rend concrète la protection des libertés fondamentales et garantit une justice équitable.

Mais il nous faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre.

Et, l'humanité est en train de changer pour le pire ou pour le meilleur. Les épreuves d'aujourd'hui, les périls de demain, climatiques, politiques, la montée irrésistible des extrêmes avec son lot d'antisémitisme, d'islamophobie, de xénophobie, d'homophobie et autres haines de l'autre rendent l'accès au juge comme une priorité face à cette perte de repères de notre société.

Certes, nous avons créé la technoscience et nous en espérons beaucoup ! Mais, devrions-nous vivre sous le contrôle de l'IA ? Faudrait-il accepter que nous devenions objet passif alors que l'être humain a une soif inextinguible de reconnaissance, qu'il est fait de souffrance, de joie, de douleur, de bonheur, d'un besoin d'amour irrassasiable. En un mot de toute la richesse de ses contradictions. L'enjeu est de ne pas laisser l'artificiel déshumaniser encore davantage notre justice de toute sa puissance impersonnelle. Plus que jamais l'Office du juge doit être au centre de nos attentions. Un juge bien vivant et chef d'orchestre de la résolution du litige.

Edgar Morin, que je vous cite chaque année, écrivait : « *Le renoncement au meilleur des mondes n'est pas le renoncement à un monde meilleur* ».

Oui, on peut penser qu'un monde meilleur est possible et cela se fera avec le Droit et par le Droit avec ses femmes et ses hommes de justice, vous tous, qui font d'une justice meilleure leur credo et leur action.

Car – vous l'ai-je déjà dit ? – Rien n'obscurcira la beauté de ce monde !

Nous pourrions rêver d'une réformation plus ample de la procédure civile qui ne soit pas simplement une simplification mais une adaptation à ce monde nouveau en devenir car - et n'est-ce pas le plus important ? - les lignes bougent, la culture de l'amiable s'intensifie, la stratégie du règlement du contentieux se redéfinit, l'office du juge est en mutation et nous ne devons pas l'ignorer.

L'office du juge est aujourd'hui confronté à la fois à des défis nouveaux et au stock des dossiers.

Le stock des dossiers, monsieur le Premier président dans vos propos introductifs que vous nous avez fait l'amitié de prononcer lors de la 9^{ème} édition de nos Ateliers de procédure civile du 19 juin dernier vous l'illustriez d'un chiffre : pour votre seule juridiction, ce stock est de plus de 50 000 dossiers. Comment rester insensible à ce chiffre vertigineux !

Résoudre un tel défi ne doit pas reposer uniquement sur la magistrature et la Chancellerie mais sur notre communauté judiciaire tout entière par la recherche de solutions pragmatiques, innovantes et en mobilisant nos ressources.

Vous savez que Droit & Procédure a toujours été un lieu d'échanges privilégiés pour dégager ces avancées. L'une des tables des Ateliers de procédure civile était placée par Soraya Amrani Mekki sous ce titre bien balancé : « *Devoir partagé du juge et des avocats : améliorer les écritures* ». Ce titre nous appelle à poursuivre notre réflexion dans la recherche d'une structuration des écritures pour une meilleure administration de la justice et cela, dans les limites judicieusement posées par les arrêts de la Cour de cassation. Monsieur le premier Président, monsieur le président du tribunal judiciaire de Paris vous pouvez compter sur notre engagement à poursuivre cette réflexion qui répond à la confiance que vous nous témoignez et que vous nous renouvez chaque année.

Nous vivons une période de mutation à petit pas dans la manière de rendre la justice avec au centre de toutes les préoccupations la dimension de pacification sociale, et c'est là cette attente forte sur les modes amiables. L'orientation vers l'amiable est une chance car c'est un dialogue renouvelé entre magistrat, avocat et justiciable sur l'opportunité d'une décision juridictionnelle alors que tous les litiges n'ont pas vocation à être tranchés par un jugement et elle dessine donc une voie vers d'autres modes de règlement des litiges.

Et je l'avoue, ce n'est pas sans fierté que j'ai eu à cœur, dès que vous m'avez confié la présidence, d'introduire cette nouvelle dimension dans les points cardinaux de Droit & Procédure. Je dois vous avouer que la formation OMARD de SciencesPo que Soraya m'a engagé à suivre a confirmé ma conviction que les MARD constituent une évidence et une urgence pour notre association.

Nous étions partenaires des premiers Etats Généraux de l'amiable organisés par le CNB, merci chère Julie. Nous poursuivrons nos échanges et nos formations sur les questions de médiation car la procédure n'est pas étrangère aux MARD : dès le début de 2027, nous vous proposerons notre premier Atelier MARD. Nous y ferons le point des jurisprudences rendues depuis le décret décisif du 18 juillet 2025 qui mêle procédure et amiable et nous y parlerons de la question plus large de la contractualisation de la procédure comme l'instruction conventionnelle, un outil mal connu et mal compris.

L'amiable est un enjeu commun pour lequel nous avons encore des marges de progrès devant nous au bénéfice de la bonne administration de la justice avec un juge qui oriente, un juge d'appui, un juge de l'ARA, un juge qui devient acteur dans un dialogue qui ne passe pas par des bulletins pré remplis adressés par des greffes débordés mais un dialogue à renouveler avec l'avocat.

Monsieur le président du Conseil National de la médiation, cher Bruno Pireyre, merci de votre présence ce soir. Sachez que Droit & Procédure sera à votre écoute et à vos côtés et nous formons des vœux chaleureux de succès pour votre présidence dont nous nous réjouissons.

Vous voyez, notre espérance en une justice meilleure ne doit jamais cesser car disait Aristote, « *l'espérance naît du songe de l'homme éveillé* ».

Enjeux collectifs émergeant et office du juge, voilà un thème que le second trimestre nous permettra de questionner dans une approche innovante. Nous sommes particulièrement fiers d'être partenaire, aux côtés de bon nombre de belles institutions représentées ici ce soir par plusieurs d'entre vous, du colloque de l'Association Internationale de Droit Processuel organisé cette année à Paris par l'Ecole de Droit de SciencesPo.

Droit & Procédure vous a annoncé ce colloque qui aura lieu les 28, 29 et 30 octobre prochains et dont l'enjeu annoncé est, je vous lis : « *Dans un contexte où les réponses politiques aux enjeux environnementaux se heurtent à de très fortes contraintes économiques et sociales, ce colloque ambitionne de mettre en lumière le rôle essentiel du juge et des mécanismes procéduraux dans la mise en œuvre des politiques environnementales* ».

Nous y parlerons contentieux internationaux, extraterritorialité, questions de recevabilité et de preuve scientifique et certainement d'actions collectives et d'arbitrages. Pour ma part, je vous y retrouverai le 29 octobre en animant une table ronde sur la juridiction compétente en matière de droit environnemental.

Merci Soraya de nous avoir invités à rejoindre cet événement sur l'environnement au cœur du « Savoir et du partage » car qui dit office du juge, dit action en justice, droit de la défense et présence de l'avocat. Un dialogue plus que jamais vivant pour que le droit appréhende la dette de la transition climatique et ses conséquences sur notre planète et sur les générations futures. C'est là un rendez-vous avec l'histoire pour toutes les générations confondues de juristes.

Venez nous rejoindre, cela promet d'être passionnant et vivant.

Plus que jamais, Rien n'obscurcira la beauté de ce monde.

Voilà ... c'est la troisième année et c'est la toute dernière année où j'ai la joie et le plaisir de vous accueillir au nom de notre Conseil d'administration pour notre traditionnel dîner. Le 9 décembre 2026, au cours de notre assemblée générale annuelle sera désigné une nouvelle présidente ou un nouveau président. Pas de fumée blanche, le conclave commence à peine.

Que de liens nous unissent dorénavant. J'ai aimé travailler avec chacun d'entre vous et ce mandat a été une joie permanente mais souvent un défi. Vous avez tous été exceptionnels par votre accueil, votre écoute et votre soutien. Prendre la parole devant vous n'est pas une mince affaire, imaginer le demain de la procédure civile est une tâche qui relève du divinatoire.

Je crois en la vertu des rencontres et vous m'avez gâté. Cette aventure humaine a été placée sous le signe du renforcement d'amitiés anciennes, elles sont nombreuses – on ne rentre pas par hasard dans notre association – et de rencontres nouvelles.

Merci aux membres des trois conseils d'administration qui m'ont accompagné. Merci aux anciens présidents et je pense tout particulièrement à deux d'entre eux, notre très chère Julie Couturier et toi, cher Antoine Kirry. Nous nous appelons régulièrement pour échanger et vous avez toujours été de si bons conseils. Merci à notre conseil scientifique dont le Président, Stéphane Lataste n'a pas pu être avec nous ce soir mais dont plusieurs membres sont ici présents, je pense à Corinne Bléry, merci chère Corinne pour ta fidélité ou encore à vous monsieur le président Vincent Vigneau et je ne saurais oublier monsieur l'avocat général Savinien Grignon-Dumoulin merci pour votre travail et votre attachement à notre association.

Merci au bureau de l'association à notre Trésorière, Laurence Kiffer et à notre secrétaire du conseil, Michèle Dubuc.

Et puis, il y a celle que chaque président cite dans ses discours car chacun d'entre nous sait que c'est elle qui fait une présidente, ou un président, après son élection. Elle est là discrète, efficace, elle sait tout et elle connaît tout de notre association, de ses membres et de son environnement. Elle est d'une immense attention avec chacun d'entre nous et avec elle, il y a toujours une solution possible. Vous l'avez reconnue, permettez-moi de lui dire, en public, et en votre nom à tous, chère Véronique Jeandé tous nos remerciements et soyez assurée de toute mon affection.

Sachez-le il est hors de question de me passer de vous. Je vous le confesse, toutes ces rencontres, toutes ces amitiés, nous sont chères à Peter et à moi-même. Nous nous retrouverons, je l'espère souvent et en tout cas régulièrement à Bagatelle pour nous souvenir ensemble que décidément...

... Rien n'obscurcira la beauté de ce monde.

On termine en passant la parole au Bâtonnier

Chers amis, comment ne pas réserver le meilleur accueil à monsieur le Bâtonnier Louis Degos qui nous montre par sa présence ce soir à quel point notre Ordre sait reconnaître, comme jamais, notre action, à sa juste valeur. Cher Louis, sois-en chaleureusement remercié.